

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Paris, le 26 SEP. 2014

La ministre

à

Monsieur le Ministre des finances et des comptes  
publics

**Objet :** Devenir du patrimoine social immobilier du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (MLETR)

Le 7 juillet dernier, mon Cabinet a reçu, à leur demande, une délégation des représentants du personnel du comité central d'action sociale (CCAS), instance de concertation en matière de mise en œuvre de la politique sociale auprès de mon ministère (MEDDE) et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (MLETR).

Lors de cette audience, les représentants du personnel ont évoqué le devenir du patrimoine social immobilier des MEDDE et MLETR et m'ont fait part de leurs inquiétudes quant à un éventuel risque de vente d'une partie de ce patrimoine.

Dès novembre 2013, le secrétaire général de mon ministère avait rencontré le service de France Domaine dans le but de définir conjointement les principes d'une politique visant à préserver ce patrimoine social immobilier tout en respectant les intérêts patrimoniaux de l'État.

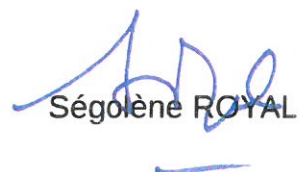
Cette question reste d'actualité. Par le présent courrier, j'insiste sur cette préoccupation. Le patrimoine immobilier dédié à l'accueil des séjours de vacances des agents des MEDDE/MLETR et de leurs familles joue, en effet, un rôle majeur dans la politique sociale développée au sein de mon ministère. Il me paraît essentiel de mettre l'accent sur l'enjeu social très fort attaché à sa conservation ainsi que corrélativement sur la très forte sensibilité de ce sujet pour toutes les parties prenantes.

Les MEDDE/MLETR disposent d'un parc immobilier social important. L'immobilier social de ces ministères s'entend ici comme l'ensemble des biens domaniaux qui sont mis à disposition des partenaires associatifs, en l'occurrence la fédération nationale des associations sportives, culturelle, et d'entraide (FNASCE) et le comité de gestion des centres de vacances (CGCV), pour l'accueil des séjours de vacances des agents des MEDDE/MLETR dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

La FNASCE fédère au plan national l'action de ses associations locales (ASCE) qui gèrent près de 300 unités d'accueil (UA), dont 199 appartiennent à l'État. Le CGCV gère, quant à lui, 4 centres de vacances et de loisirs (CVL) appartenant à l'État.

Ce patrimoine social bénéficie tout particulièrement aux agents ayant les rémunérations les plus modestes. Dans un contexte économique difficile, le maintien d'une offre permet à nombre d'agents des MEDDE/MLETR et à leur famille de partir en vacances. Le coût d'une location est fixé entre 150 à 350 € maximum par semaine, soit une offre sans réel équivalent. Six mille familles peuvent ainsi en bénéficier chaque année.

C'est pourquoi j'attacherais du prix à ce que votre ministère prenne une décision sur le devenir de ce patrimoine social immobilier qui permette de le préserver.

  
Ségolène ROYAL

**copie à :** Madame la Directrice du cabinet de Madame la ministre du logement,  
de l'égalité des territoires et de la ruralité